

## **HÉBERGEMENT**

### **1.1. CHAMBRES RÉSERVÉES à l'Hôtel Château Laurier Québec :**

Un bloc de chambres sera ouvert au nom de Tertio-État de l'or et des métaux stratégiques au Qc 2025\_Traiteur pour les dates du mardi, 1<sup>er</sup> avril 2025 - samedi, 5 avril 2025. La disponibilité des chambres sera selon l'inventaire.

### **1.2. TARIFS APPLICABLES à l'Hôtel Château Laurier Québec :**

	Occupation Simple / Double
L'Ultra	169\$
La Classique	179\$
L'Intemporelle	189\$
La Contemporaine	199\$
La Luxueuse Intemporelle	219\$
La Luxueuse	309\$
La Suite Affaires	489\$
La Suite Présidentielle	689\$

Les tarifs ci-dessus sont confirmés jusqu'à 30 jours avant votre événement, soit le 2 mars 2025. Après cette date, toute nouvelle réservation sera acceptée selon disponibilité au tarif du jour en vigueur.

#### **1.2.1. Gratuités**

- Tarifs traiteurs préférentiels.
- Accès Internet haute vitesse sans fil dans les chambres et les salles
- Cartes « Coffre aux trésors Château Laurier » - *Une formule unique à Québec, qui permettra de profiter de nombreuses réductions chez des partenaires de premier choix dont chez plusieurs restaurateurs les plus réputés du Vieux-Québec et dans plus de 20 boutiques du Quartier Petit Champlain, de la rue Saint-Louis, de la rue Saint-Jean et de la rue Saint-Pierre. Carte également applicable pour visiter les principaux musées de Québec.*

#### **1.2.2. Mode de réservation**

Le mode de confirmation de votre réservation choisie :

##### Réservation individuelle

Toutes les réservations se feront individuellement. Les réservations devront être effectuées au plus tard le 2 mars 2025 par téléphone au 1-800-463-4453 ou par télécopieur au 418-524-8768 ou par courriel à [reservation@vieuxquebec.com](mailto:reservation@vieuxquebec.com). Politique d'annulation: le client doit nous aviser avant 16 h la veille de l'arrivée. Dans le cas du non-respect de cette politique, les frais de la première nuitée seront facturés. L'annulation ou la modification d'une réservation individuelle prise à l'intérieur d'un groupe avec tarif négocié doit être faite dans un délai de 72 heures avant la date d'arrivée.

#### **1.2.3. Heure d'arrivée et de départ**

- L'heure d'arrivée le jour de votre arrivée est à 16 h.
- L'heure de départ maximale le jour de votre départ est à 12h.

#### **1.2.4. Garantie des tarifs et date de relâche**

Les tarifs mentionnés ci-dessus sont garantis pour les dates négociées au contrat jusqu'à concurrence du nombre total de nuitées du bloc, et ce, applicable jusqu'à la date de relâche mentionnée ci-dessous. Pour toutes réservations de chambres supplémentaires, le tarif en vigueur au moment de ces réservations sera applicable.

L'Hôtel s'engage à garder le bloc complet de chambres pour le groupe jusqu'au 02 mars 2025. Chaque chambre bloquée par l'Hôtel et non réservée à la date limite sera relâchée pour revente et toute nouvelle réservation sera acceptée selon disponibilité au tarif du jour en vigueur.

### **1.2.5. Frais par personne additionnelle**

Des frais de 25 \$ par nuit seront applicables pour chaque personne supplémentaire à partir de l'occupation triple. Le séjour est gratuit pour les enfants de 17 ans et moins qui partagent la chambre de leurs parents. L'occupation maximum est de 4 personnes par chambre.

### **1.2.6. Taxes applicables**

-	Taxe sur l'hébergement	3,5 %
-	Taxe fédérale sur les produits et services	5 %
-	Taxe de vente du Québec	9,975 %

Les taxes susmentionnées peuvent changer sans préavis.

### **1.2.7. Devises**

Tous les tarifs indiqués dans la présente entente sont en devises canadiennes.

### **1.2.8. Commission et redevances**

Tous les tarifs susmentionnés ne prévoient aucune commission.

### **1.2.9. Dommages aux biens mobiliers et immobiliers**

Le client s'engage à rembourser l'Hôtel tous les frais encourus en regard à des dommages causés par des participants et/ou sous-contractants à son événement aux biens meubles et immeubles de l'Hôtel Château Laurier Québec et son service de banquets et traiteur George V.

Également, le client s'engage à assumer les frais de nettoyage additionnels dus à une utilisation abusive des lieux.

## **1.3. STATIONNEMENT (sujet à changements sans préavis)**

### **Avec hébergement**

- Entrées et sorties illimitées: 1 nuitée à l'hôtel jusqu'à 13h 30 \$ + taxes applicables, incluant le service de voiturier
- Véhicule électrique : un rabais éco-francoresponsable de 50 % est applicable sur le stationnement seulement, si vous optez pour le service de voiturier (5 \$ additionnel), les charges électriques seront comprises
- Charge électrique : taux applicable tel qu'indiqué sur la borne de recharge, taxes non comprises
- Aucun coût supplémentaire ne sera ajouté pour les clients en réunion à l'hôtel jusqu'à 17h la journée du départ